



2014 - 2020  
Towards the new  
ENI CBC Med Programme  
Vers le nouveau  
Programme IEV CT Med  
تحو برنامج ENI CBC Med جديد

## Assistance pour la préparation de la contribution française aux futurs programmes MED et IEV Bassin maritime Méditerranée

*2014-2020*

**Document de préconisations**

Version du 7 octobre 2013

## Introduction

Afin d'élaborer une contribution française aux orientations et aux contenus des deux programmes MED et IEVP Bassin maritime Méditerranée pour la période 2014-2020, la coordination nationale Etat et Région Provence Alpes Côte d'Azur, en charge de l'animation de ces deux programmes, a missionné début février 2013 un prestataire pour l'accompagner dans cette démarche qui doit s'achever fin juillet 2013.

Cette mission se déroule en trois phases : 1) analyse des données et enseignements de rencontres régionales, 2) séminaire de restitution à mi-parcours ; 3) document final avec formulation de propositions.

Le présent document regroupe un ensemble de **17 préconisations** qui ont été débattues lors du séminaire de restitution tenu le 24 juin 2013 à Marseille.

Ces préconisations ont été établies considérant :

- les propositions de textes réglementaires pour la période 2014-2020
- les diagnostics territoriaux stratégiques des régions françaises, tout particulièrement considérant le volet consacré à la coopération territoriale européenne en Méditerranée
- les enseignements tirés de la première phase d'analyse des résultats provisoires des programmations de MED et IEVP 2007-2013
- les résultats de l'enquête par questionnaire engagée auprès des acteurs français durant l'été 2012
- les réunions de concertation dans chacune des régions françaises des deux zones éligibles organisées en mars et avril 2013
- les premiers enseignements du processus de préparation au sein de chacun des deux programmes.

Elles s'articulent autour des trois composantes suivantes :

- choix des objectifs thématiques (de façon distincte pour chaque programme)
- modalités de mises en œuvre au niveau de chacun des deux programmes (*pour les deux programmes*)
- modalités d'animation et d'appui du partenariat national (*pour les deux programmes*).

Ce travail contribuera dans une seconde étape à élaborer les propositions françaises pour les futurs programmes MED et IEV dans le cadre du processus engagé entre les pays participants.

*La présente version de ce document intègre des ajustements dans la plupart des préconisations, considérant les commentaires formulés le jour du séminaire et les contributions post-séminaire adressés par courriel.*

---

Document élaboré par les cabinets conseil CPC Consultant et BPC Europe, membres du réseau Europe&Territoires Conseil ([www.europe-territoires-conseil.eu](http://www.europe-territoires-conseil.eu)), prestataire retenu au titre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

---

# **PARTIE 1. Quelle position française en matière de choix thématiques?**

## **1.1. Programme de coopération transnationale MED**

Contexte réglementaire, premières orientations de la Task Force et enseignements clés de l'évaluation en continu :

- **Un cadre réglementaire en évolution** (*avec prise en compte des derniers éléments de discussion au sein du trilogue*):
  - Au titre de la coopération territoriale européenne (CTE), 4 objectifs thématiques (OT) sont à choisir parmi les 11 proposés dans les propositions de règlements et doivent concentrer 80% des financements UE. 20% des financements restants peuvent cibler des priorités d'investissements (PI) d'autres OT.
  - Orientations données par la Commission Européenne et le Parlement européen en faveur de la mise en place de stratégies macro-régionales en mettant l'accent sur les enjeux suivants : gouvernance multi-niveaux, soutien de démarches ascendantes afin de favoriser les synergies, utilisation conjointe des ressources, prise en compte des handicaps structurels des régions insulaires.
  - Une approche territoriale complémentaire : des dispositions ont été prises pour garantir une approche coordonnée de l'intervention des Fonds dans un certain nombre de territoires : zones urbaines, rurales, côtières et de pêche, régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, régions ultrapériphériques, régions frontalières...
  - De nouvelles conditions pour l'octroi de l'attribution des Fonds aux États membres : si les conditions ex-ante (pré-conditions à la bonne réalisation de la programmation 2014-2020 associées à chaque objectif thématique) ne s'appliquent pas à l'objectif CTE pas plus que la condition macroéconomique (respect des critères du Pacte de Stabilité et de Croissance), un cadre de performance (ensemble d'objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés d'un commun accord au début de la programmation) est néanmoins établi pour la CTE sans qu'il ne débouche sur l'attribution d'une réserve de performance.
- **Des enseignements clés de l'évaluation in itinere du programme MED 2007-2013**
  - Manque à pallier en matière de retour d'expérience, de mutualisation des résultats et de capitalisation, afin de permettre à partir de ces acquis un positionnement plus judicieux des nouveaux projets sur le plan thématique

- Pour l'élaboration de la stratégie du futur PO, formulation de trois recommandations :
  1. la recherche d'une forte valeur ajoutée territoriale des projets afin de se démarquer des autres programmes thématiques européens ;
  2. la recherche de convergence avec les programmes du *mainstream* ;
  3. l'émergence d'une approche macro-régionale et l'analyse de la faisabilité de grands projets pour construire un espace d'échanges méditerranéen

Présentation des enseignements consolidés résultant des réunions de concertation en région et de l'enquête par questionnaire :

- **Bilan des rencontres régionales**

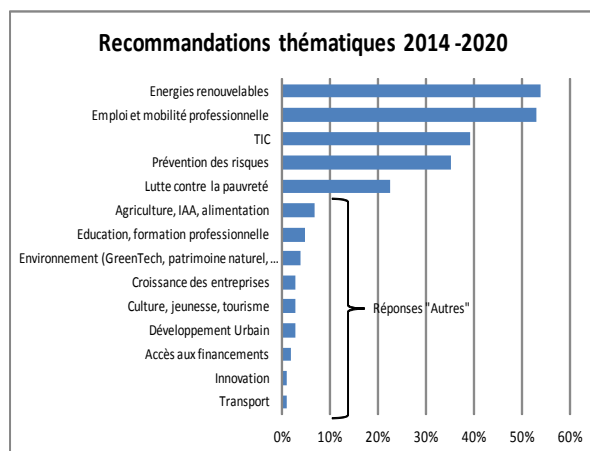
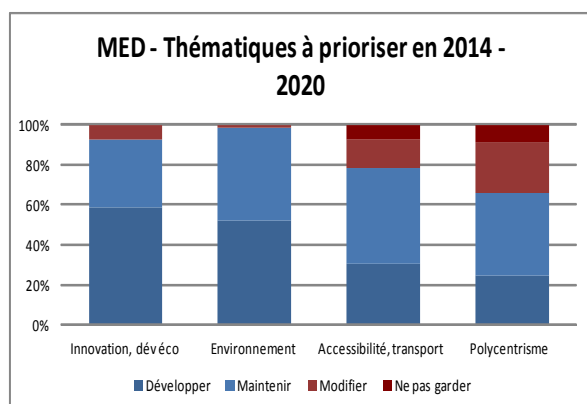
Les réunions de concertation en région ont permis de recueillir au sein des régions éligibles au programme MED les différents positionnements vis-à-vis des orientations thématiques à privilégier pour l'avenir du programme.

Le tableau suivant récapitule les thématiques ayant été évoquées par les acteurs régionaux présents comme celles qu'ils souhaiteraient privilégier ou développer pour la prochaine période de programmation.

	<b>Positionnement sur les thématiques à privilégier / à développer sur 2014-2020</b>
<b>Corse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enjeu maritime, problématique du maillage inter-îles (en particulier en matière de réseaux haut débit)</li> <li>- meilleure prise en compte du fait insulaire</li> </ul>
<b>Languedoc Roussillon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- environnement (OT6 prioritairement / OT5), en particulier l'impact des villes côtières sur les déchets et la biodiversité, la gestion des ressources halieutiques, la gestion de l'eau</li> <li>- innovation (OT1)</li> <li>- efficacité énergétique, énergies renouvelables (OT4)</li> <li>- thématique de la formation en lien avec l'emploi, notamment concernant la jeunesse (OT10) envisagée pour un potentiel cinquième axe transversal</li> <li>- transports (multimodal)</li> </ul>
<b>PACA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enjeu maritime (recouvrant plusieurs objectifs : R&amp;D, développement économique, environnement)</li> <li>- innovation (OT1), et particulièrement son application au sein des PME</li> <li>- environnement et efficacité énergétique (OT4/OT6)</li> <li>- développement et internationalisation des PME (OT3)</li> <li>- transports notamment interopérabilité des ports, autoroutes de la mer (thématique pouvant éventuellement être intégrée à l'objectif thématique 4)</li> </ul>
<b>Rhône-Alpes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- innovation sociale et par les usages, inter-clustering (OT1)</li> <li>- agriculture (qui recouvre notamment la problématique du partage et stockage de l'eau)</li> <li>- thématique transports (connectivité avec la dimension fluviomaritime) en mettant l'accent sur la dimension services en infrastructure</li> <li>- la résilience territoriale</li> </ul>

NB. Une réunion de concertation s'est également tenue en région Midi-Pyrénées, à laquelle la zone éligible du programme pourrait s'étendre pour la période de programmation à venir. S'agissant de cette région, les acteurs ont indiqué souhaiter mettre l'accent sur les objectifs thématiques 1, 4, 5 et 6 dans le cadre du programme de coopération transnationale SUDOE.

- **Résultats du questionnaire adressé aux porteurs de projets**



Les résultats de l'enquête menée auprès des porteurs de projets font écho au constat fait en région de la persistance de l'intérêt au sein du programme pour les thématiques « Innovation » et « Environnement ».

Le graphique ci-dessus détaille les thématiques qui, aux yeux des participants au PO MED, semblent les plus pertinentes pour 2014-2020. Les thématiques de l'efficacité énergétique et de l'emploi, également évoquées par les acteurs en région, se démarquent car elles sont toutes deux plébiscitées par plus de la moitié des répondants.

- **Répartition des projets approuvés 2007-2013 par objectif thématique 2014-2020**

Le tableau ci-dessous illustre la concentration des acteurs et des projets sur trois thématiques principalement : innovation, environnement et énergie (classement opéré en considérant la liste des 11 OT prioritaires pour 2014-2020).

Objectifs thématiques UE 2014 - 2020	Nombre de projets approuvés
OT-3 : Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (dans le cas du FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (dans le cas de la FEAMP)	19
OT-4 : Favoriser le passage à une économie faible en carbone dans tous les secteurs	16
OT-1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	16
OT-6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources	11
OT-5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion de risques	10
OT-7 : Promouvoir le transport durable et éliminer les goulets d'étranglements des infrastructures fondamentales au réseau	9
OT-11 : Améliorer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique	7
OT-2 : Améliorer l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et des communications, et leur accès	5
Hors investissements prioritaires => non éligible	3
<b>Total général</b>	<b>96</b>

L'analyse des projets approuvés et de leur corrélation avec les différents objectifs thématiques définis pour la période 2014-2020 corrobore la place de premier plan occupée par certains objectifs thématiques dans le programme (OT4, OT1, OT6, OT5).

Cependant elle permet également de mettre en lumière la large mobilisation des projets au sujet des PME et donc la pertinence de l'OT3, bien que la problématique des PME puisse être abordée par le biais d'autres objectifs thématiques (notamment OT1, OT4).

L'analyse des projets structurants sélectionnés dans le cadre de la mission AMO permet de faire plusieurs observations :

- ils reflètent au niveau thématique les préoccupations fortes du pourtour méditerranéen pour l'environnement (feux de forêt, adaptation au changement climatique, gestion du littoral, gestion des déchets, efficacité énergétique) puisque 5 des 8 projets MED identifiés s'y rapportent directement ; ces projets, dans la mesure où ils concernent des thématiques qui sont communes à l'ensemble de l'espace méditerranéen, permettent la mise en place de stratégies communes, le partage assez large des résultats (réseaux)
- deux projets sont liés au domaine économique et de l'innovation
- les projets sont liés, dans une moindre mesure, avec d'autres thèmes moins prédominants mais adaptés aux spécificités territoriales (agriculture, mobilité)

#### Enseignements clés de l'analyse

- Il existe un point fort sur les OT portant sur l'environnement (sauf risques naturels en retrait sur la période 2007-2013), cette thématique étant de fait largement plébiscitée par les acteurs
- Beaucoup de projets approuvés peuvent être rattachés à la thématique du développement économique / PME
- L'innovation apparaît également comme une thématique importante, mais à la condition qu'elle ne soit pas uniquement centrée sur l'innovation technologique.
- Existence de difficultés récurrentes sur la thématique du transport, bien que certaines régions évoquent le souhait de maintenir ce thème, notamment par le biais d'une approche ciblée sur le multimodal ou l'interface maritime-fluvial (potentialités de coopération sur ce point entre les différents acteurs du secteur)
- Certains thèmes ont de leur côté peu mobilisé les porteurs de projets et connaissent un intérêt limité en termes de coopération transnationale (TIC, polycentrisme)

#### • **Analyse croisée des objectifs thématiques à privilégier et des enjeux territoriaux :**

Afin de donner corps au concept de « cohésion territoriale », il apparaît essentiel d'opérer un croisement entre les objectifs thématiques qui seront sélectionnés et quelques enjeux territoriaux majeurs pour la zone éligible (approche matricielle ci-contre à titre d'exemple), en pointant notamment les priorités d'investissement (a), b), c), d), etc.) qui apparaissent les plus adaptées pour répondre aux besoins de coopération transnationale (*voir Annexe 1 pour le détail des Objectifs thématiques et des priorités d'investissement*).

Enjeu	OT 1	OT 4	OT 5	OT 6
Villes durables, notamment côtières	a, b, c	a, d, e, c	b	a, b, e
Territoires insulaires	b	a, d	a, b	c, d
Dimension maritime	b, c	a	b	d
...				

## Préconisations

### PRECONISATION n°1

Les orientations thématiques prioritaires résultant des souhaits exprimés par les acteurs régionaux s'articulent autour des objectifs thématiques (OT) suivants :

- **OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation**  
 → Une accent particulier doit être mis sur la montée en compétences des acteurs en vue de candidater au titre des programmes sectoriels de l'UE (lobbying, organisation de travail en réseau,... ) ou en aval afin de transférer des résultats de R&D dans des outils de service d'aide à la décision publique, pour le développement de projets pilotes, etc..
- **OT 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs**
- **OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources**  
 → Une attention particulière doit être portée dans cet OT sur la prise en compte de la gestion des conséquences de la pression démographique (sur l'environnement et les ressources), la gestion intégrée des zones côtières, le développement du tourisme durable en lien avec la protection environnementale

Un deuxième ensemble d'objectifs thématiques aborde des sujets qui répondent bien également aux besoins français et mériteraient d'être soutenus:

- **OT 3 : Améliorer la compétitivité des PME**  
 → Approches à proposer : ne retenir qu'une priorité d'investissement en ciblant également certains secteurs d'activité prioritaires, résultant notamment de l'analyse AFOM et de l'identification des besoins partagés, pour lesquelles la coopération transnationale peut apporter une valeur ajoutée, et/ou traiter de manière transversale la problématique des PME tout particulièrement dans le cadre des OT1, OT4 en tant que groupe cible privilégié.

- **OT 5 : Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques**

*NB. Les thématiques de la formation et de l'emploi constituent des enjeux prioritaires ayant vocation à être intégrés de manière transversale.*

## PRECONISATION n°2

Trois approches alternatives en matière de degré de concentration thématique :

- concentration autour de 4 OT avec au moins 80% du budget + 1 ou 2 autres OT au titre des 20% restants
- concentration autour de 4 OT avec 100% du budget
- concentration sur un nombre plus restreint d'OT (par exemple au maximum 3), traduisant ainsi une forte volonté de renforcer l'impact des fonds et l'atteinte de résultats plus visibles comme exigé par la CE.

Le principe de concentration s'applique également au sein de chaque OT avec la sélection d'un nombre réduit de priorités d'investissement.

## PRECONISATION n°3

En matière de choix de priorités d'investissement parmi celles possibles au titre des objectifs thématiques sélectionnés, basé à la fois sur les préférences régionales et sur une analyse de cohérence globale, un ensemble de deux groupes de priorités, l'un prioritaire et l'autre plus secondaire, s'est dégagé comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Groupe prioritaire	Groupe secondaire
1 (b)	6 (b)
4 (c)	6 (d)
6 (c)	6 (f)
3 (b)	

## PRECONISATION n°4

En application du principe de cohésion territoriale, déterminer et inscrire dans le programme des enjeux territoriaux forts à prendre en compte lors de la sélection des priorités d'investissement, des types d'actions à cofinancer et des critères de sélection des candidatures. A ce stade, il est proposé d'en retenir au moins quatre :

- 1) dimension maritime
- 2) villes durables, incluant notamment les hinterlands portuaires
- 3) territoires insulaires



#### 4) territoires éloignés et de faible densité

Chacun de ces enjeux territoriaux doit permettre d'interconnecter plusieurs des objectifs thématiques retenus et de les mettre en œuvre de la manière la plus intégrée possible, par exemple au titre des domaines de coopération suivants : croissance bleue, énergie off-shore, qualité de l'eau, sécurité et durabilité des transports, gouvernance intégrée des zones touristiques côtières, etc.

### PRECONISATION n°5

Elargir le champ d'intervention de l'innovation au-delà de sa dimension purement technologique au profit de l'innovation organisationnelle, sociale et territoriale, en particulier en réponse à des besoins spécifiques des PME (innovation en termes d'approche managériale et commerciale) et des structures de gouvernance territoriale.

## 1.2. Programme de voisinage IEV Bassin maritime méditerranée

Contexte réglementaire et premières orientations issues du processus de capitalisation du programme :

- **Un cadre réglementaire encore partiel :**
  - Plus de flexibilité et de concentration dans la stratégie du programme, avec un choix de un à trois objectifs stratégiques généraux :
    - 1-Favoriser le développement économique et social dans les régions situées de part et d'autre des frontières communes.
    - 2-Relever des défis communs dans des domaines tels que l'environnement, la santé publique ainsi que la prévention de la criminalité organisée et la lutte contre celle-ci.
    - 3-Promouvoir de meilleures conditions et modalités pour faciliter la mobilité des personnes, biens et capitaux.
  - L'approche "société civile" (*people to people*) devient désormais une priorité transversale.
  - En cohérence avec les objectifs stratégiques retenus, le programme devra se concentrer sur 4 objectifs thématiques à choisir au sein d'une liste encore à publier par la CE.

- **Les enseignements clés issus du processus de capitalisation du programme 2007-2013**

Processus de *clusterisation* : analyse succincte par groupe de projets classés selon 14 thèmes

Thèmes	Nbre de projets
(3) l'Innovation et la Technologie	48
(4) les Petites et moyennes entreprises	29
(12) le Tourisme	17
(13) le Patrimoine culturel	14
(1) l'Inclusion sociale	12
(9) énergies renouvelables	12
(7) gestion de l'eau	9
(8) traitement des déchets et recyclage	9
(5) le Développement rural	8
(6) les Réseaux de transport	5
(2) la Santé publique	4
(10) gestion intégrée des zones côtières	3
(11) pêche	2
(14) la Migration	0

Réponses au questionnaire envoyé auprès des délégations nationales des pays partenaires du programme, plus l'Algérie, visant à prioriser les thématiques :

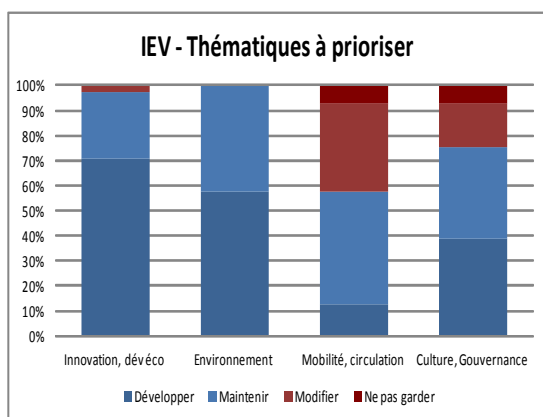
**Priorité 1 : Innovation / eau / énergies renouvelables / PME**

Priorité 2 : Tourisme / GIZC / déchets / inclusion sociale

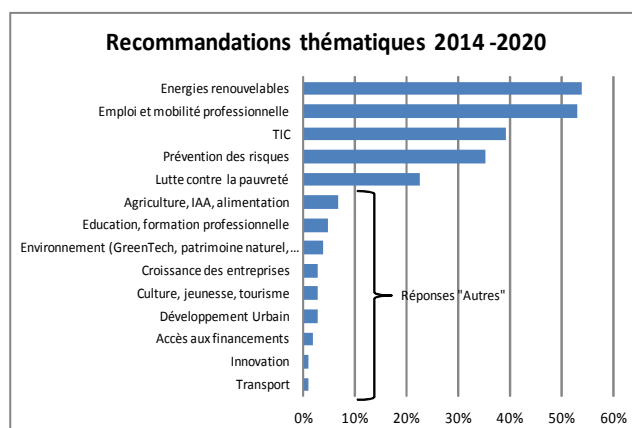
Priorité 3 : Transport / santé / pêche / migration / culture / développement rural

Présentation des enseignements consolidés résultant des réunions de concertation en région et de l'enquête par questionnaire :

- **Questionnaire adressé aux porteurs de projets**



Les répondants plébiscitent les priorités développement économique / innovation et Environnement. Ils sont demandeurs de modifications voire de suppression sur les priorités mobilités et culture / gouvernance sans toutefois être majoritaire (42% et 22%).



Parmi les choix proposés de manière commune aux deux PO, plus de la moitié des répondants se sont exprimés en faveur des énergies renouvelables et de l'emploi, entre 35 et 40% au sujet des TIC et de la prévention des risques, et 23% au titre de la lutte contre la pauvreté.

- Répartition des projets approuvés sur la période 2007-2013 selon les objectifs envisagés pour 2014-2020

Le tableau ci-dessous illustre la concentration des acteurs et des projets par thématique (classement opéré en considérant la liste des 14 thèmes soumis à consultation pour 2014-2020).

Thèmes IEV CT MED	Projets FR	Candidatures FR	Potentiels des acteurs*
(1) l'Inclusion sociale		5	
(2) la Santé publique		1	
(3) l'Innovation et la Technologie	<b>3</b>	44	xxx
(4) les Petites et moyennes entreprises		36	xx
(5) le Développement rural	<b>1</b>	9	x
(6) les Réseaux de transport		9	x
(7) gestion de l'eau		22	xx
(8) traitement des déchets et recyclage	<b>3</b>	6	xx
(9) énergies renouvelables	3	38	xxx
(10) gestion intégrée des zones côtières		4	
(11) pêche			
(12) le Tourisme	<b>2</b>	30	x
(13) le Patrimoine culturel	<b>2</b>	81	x
(14) la Migration		6	
Autre : Environnement (pollution, qualité de l'air, biodiversité...)	<b>1</b>	12	x
Autre : Environnement (changement climatique, risques)		30	x
Autre : Gouvernance, efficacité administrative	1	28	xx
Autre : Education, formation		30	x
Autre : emploi		9	

*En gras les thématiques avec chef de file français. (\*) Potentiel des acteurs : croisement entre le nombre d'acteurs mobilisés, la présence d'acteurs expérimentés (INTERREG) et d'acteurs clés dans leur domaine.*

Bilan de l'analyse quantitative :

- Point fort sur les thèmes portant sur les énergies renouvelables (par ex. le solaire), les déchets (peu de candidatures mais très fort taux de sélection) et sur le transfert de l'innovation en particulier dans le domaine agricole et agroalimentaire ou du traitement des eaux
- Vif intérêts des porteurs pour la thématique « culture »
- De nombreux projets orientés sur des d'autres thèmes additionnels: environnement, gouvernance et éducation / formation
- Certains thèmes ont de leur côté peu mobilisé les porteurs de projets : migrations, pêche, GIZC, santé, transport, inclusion sociale

- **Bilan des rencontres régionales**

Les principales priorités exprimées par les acteurs français portent sur :

- Le soutien de l'évolution de la zone suite au printemps arabe, en particulier en renforçant l'efficacité administrative et l'amélioration de la gouvernance

- L'efficacité énergétique (bâtiment dont logement), les réseaux intelligents de distribution (« smart grid ») et les capacités de stockage, plutôt que la production d'énergie non renouvelable, qui sont aussi des enjeux forts sur la rive Sud
- La protection de l'environnement marin et la gestion de l'eau, en lien avec l'application de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.
- L'agriculture méditerranéenne, l'irrigation, l'alimentation ainsi que la prise en compte des espaces ruraux
- La résilience territoriale, i.e. la capacité des territoires de faire face à la crise, à recréer de l'emploi autrement.

En outre, les acteurs portent une attention particulière sur le développement des PME, la culture et les politiques de mobilité de la jeunesse en lien avec l'emploi.

### Analyse croisée des objectifs thématiques à privilégier et des enjeux

Priorisation des thèmes de capitalisation qui apparaissent les plus adaptés pour répondre aux grands enjeux identifiés par le versant français.

Enjeux FR	Thèmes	Priorité des participants (ordre croissant)
Développement économique et emploi	- Innovation et technologie	1
	- Améliorer la compétitivité des PME	2
	- inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	3
Environnement	- gestion de l'eau	1
	- énergie et efficacité énergétique	1
	- déchets	2
	- GIZC	3
Soutenir l'évolution de la zone suite au printemps arabe :	- <i>Gouvernance et efficacité administrative</i>	1
	- <i>l'éducation et la formation</i>	2
	- culture, jeunesse	2

## Préconisations

### PRECONISATION n°6

Sélectionner deux objectifs stratégiques sur les trois proposés :

- 1-Favoriser le développement économique et social dans les régions situées de part et d'autre des frontières communes
- 2-Relever des défis communs dans des domaines tels que l'environnement, la santé publique ainsi que la prévention de la criminalité organisée et la lutte contre celle-ci

Maintenir et renforcer la dimension "société civile" du programme dans son acception la plus large possible, qui en est un marqueur fort notamment en réponse au printemps arabe.

### PRECONISATION n°7

Sélection de thèmes proposée par la partie française :

- thème 3 : innovation et technologie
  - thème 9: énergies renouvelables
  - thème 7: gestion de l'eau (*pourrait le cas échéant inclure la question des déchets liquides*)
  
  - *thème 4: Petites et moyennes entreprises*
- OU*
- *thème 8: Traitement des déchets et recyclage*

Proposer des objectifs transversaux portant sur la dimension "société civile" qui se déclinent en priorité et dans la mesure du possible dans chaque enjeu stratégique :

- Education / formation (professionnelle et continue)
- Gouvernance / efficacité administrative (y compris PPP)
- Mobilité jeunesse, travailleurs, culture

La place de la culture dans un tel programme doit être clairement maintenue au sein des objectifs thématiques qui apparaîtront les plus adaptés.

**PRECONISATION n°8**

En matière de choix de priorités d'investissement parmi celles possibles au titre des objectifs thèmes sélectionnés, basé à la fois sur les préférences régionales et sur une analyse de cohérence globale, un ensemble de deux groupes de priorités, l'un prioritaire et l'autre plus secondaire, s'est dégagé comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<b>Groupe prioritaire</b>	<b>Groupe secondaire</b>
<p>OT 5 - 5.1 améliorer les capacités des autorités locales et régionales</p> <p>OT 1 - 1.5 soutien au développement et à la modernisation des entreprises dans des secteurs économiques spécifiques (ex : agriculture, tourisme)</p> <p>OT6 - 6.5 soutien aux systèmes de gestion durables des déchets et aux systèmes de gestion des eaux usées</p>	<p>OT2 - 2.1 promotion et soutien à la recherche et l'innovation</p> <p>OT4 - 4.5 promotion de l'emploi et soutien de la mobilité du travail</p> <p>OT6 - 6.3 soutien à l'efficacité énergétique et de l'usage des énergies renouvelables</p> <p>OT9 - 9.1 production d'énergie (y compris énergies renouvelables)</p> <p>OT4 - 4.6. promotion de l'emploi des jeunes</p> <p>OT6 - 6.1 actions conjointes pour la protection de l'environnement</p>

## **PARTIE n°2. Inflexions souhaitées dans les modalités de mise en œuvre au niveau de chacun des deux programmes**

*Préambule : Les éléments qui figurent ci-dessous concernent indistinctement les deux programmes MED et IEVP, sauf spécification contraire.*

Contexte réglementaire et réflexions en cours au sein des PO :

- **Orientations de la Commission :**
  - Synergies accrues entre les programmes portant sur les bassins maritimes, avec une convergence assez forte des règlements IEV vers les règlements CTE (systèmes de contrôle et de gestion, dont notamment application optionnelle du PRAG)
  - Simplification administrative (règles d'éligibilité définies prioritairement au niveau communautaire, incitation à réduire les délais)
- **Les enseignements de l'évaluation (évaluation in itinere pour MED, évaluation de la Commission pour IEVP)**

### **Appels à projets (AAP) :**

- Cadre administratif des AAP trop contraignant, ne permettant pas de définir de façon satisfaisante les activités du projet (limitation du nombre de caractères, type d'information demandée)
- Processus de sélection trop longs
- L'évaluation des projets est ressentie comme privilégiant la forme sur le fond, Sur le programme MED, une majorité de partenaires regrette qu'il n'y ait pas eu une réelle évaluation technique de leur candidature.
- L'évolution vers des AAP plus guidés (appels à projets stratégiques, appels ciblés thématiques, appel à projets capitalisation,) a progressivement permis de mieux aligner les projets sur la stratégie du PO et d'intégrer de nouveaux acteurs très opérationnels.
- Les appels à projets stratégiques MED, très directifs, peuvent encore être améliorés dans le pilotage du processus de candidature (manifestation d'intérêt, rencontre des candidats potentiels, formation)
- L'appel à projets Capitalisation MED est limité par les contraintes d'éligibilité (nombre de partenaires) et par le fait que les projets n'indiquent pas dès la phase de candidature quels résultats/pratiques ils souhaitent capitaliser. Points positifs : le déclouonnement et le rapprochement de projets et résultats de projets issus de différents programmes chevauchant l'espace MED (IEVP MED, SUDOE, IVC, programmes thématiques de l'UE)

### **Améliorations souhaitées:**

- Introduire en fonction des AAP des types de projets distincts : études / projets (actions pilotes) / capitalisation : Tous les projets n'ont pas besoin d'études préalables alors que sur certains sujets elles sont nécessaires. Certains sujets ayant été traité largement devrait être plus largement orientés vers la capitalisation
- Modalités de sélection différentes selon les types d'appels à projets
- Recours à une expertise externe dans le processus de sélection des projets

#### Gestion et résultats des projets:

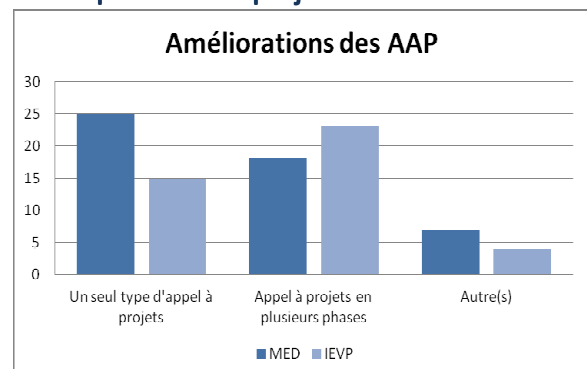
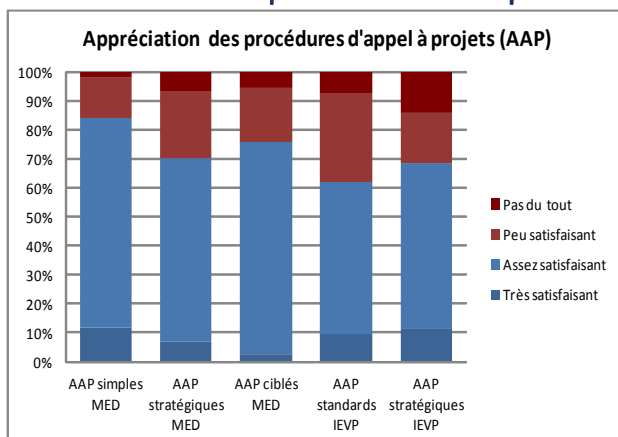
- La majorité des partenaires considèrent encore la gestion de projet trop lourde, prenant souvent trop de temps au détriment des réalisations techniques.
- Concernant MED, l'utilisation de l'outil PRESAGE-CTE pour la mise en ligne des informations est perçue comme une contrainte technique supplémentaire.

#### Améliorations souhaitées :

- Fondamentalement simplifier la mise en œuvre des projets

#### Bilan des principales attentes exprimées par les porteurs de projets et lors des rencontres régionales :

- **Résultant du questionnaire d'enquête adressé aux porteurs de projets**

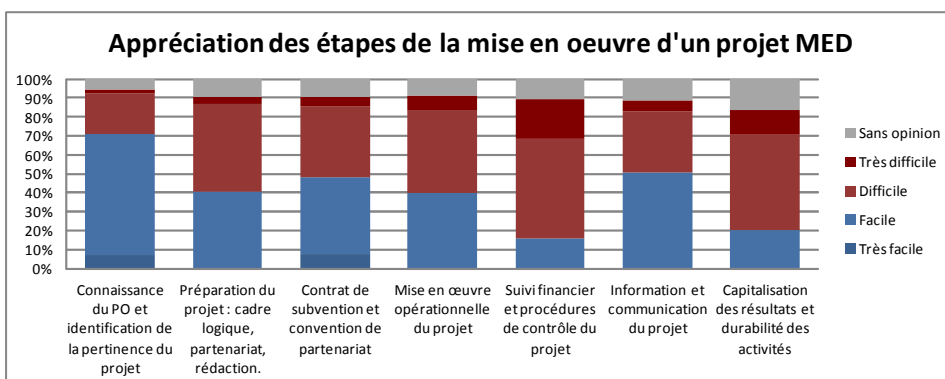


Les répondants sont en majorité satisfaits des diverses modalités d'appel à projets, mais pointent deux faiblesses majeures :

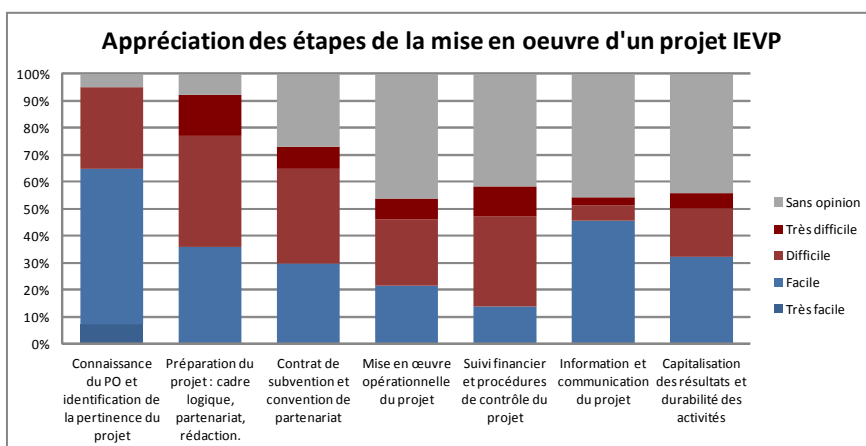
- le faible taux de sélection, lié à un très grand nombre de candidatures déposées
- la complexité administrative et le temps consommé dans la phase de candidature, comparé aux chances de succès.

De ce fait, les répondants déclarent préférer les AAP en deux temps.





Sur le programme MED, la prise de connaissance du PO, la communication du projet et la signature du contrat de subvention sont perçues comme plutôt faciles. Les quatre autres étapes se sont révélés difficiles à mettre en œuvre pour une majorité des répondants, en particulier en ce qui concerne le suivi financier et la capitalisation.



Sur le programme IEVP la répartition des réponses est sensiblement identique avec néanmoins quelques différences. L'importance du nombre de "sans opinion" s'explique par l'importance des répondants participants à des projets non programmés ou encore au début de la mise en œuvre de leur projet.

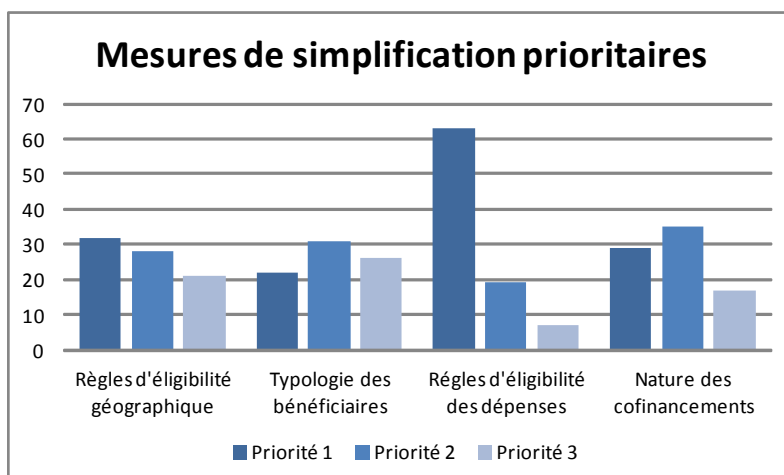
Seules les étapes de prise de connaissance du PO, de communication du projet et de capitalisation sont perçues comme plutôt faciles. La différence avec MED sur la capitalisation peut s'expliquer par le fait que celle-ci ne concerne qu'un axe du plan d'action des projets IEVP (notamment stratégiques), alors que sur MED elle constitue un objectif spécifique des projets de l'appel capitalisation.

Même si elle ne concerne qu'un nombre limité de répondants, la signature des contrats de subvention IEVP (notamment du premier AAP) a été perçue comme très longue et complexe.

Selon les répondants, la première priorité en matière de simplification porte sur les règles d'éligibilité des dépenses.

Les règles d'éligibilité géographique (élargissement de la zone éligible) viennent ensuite.

La nature des cofinancements et la typologie des bénéficiaires éligibles apparaissent légèrement moins prioritaires



- **Bilan des rencontres régionales**

**AAP :**

- Taux d'échec « démobilisateur » du programme IEVP
- Difficultés dans l'élaboration des partenariats suite au regroupement des candidatures sur les appels à projets stratégiques MED.
- Processus de sélection des projets trop longs, liés notamment à un niveau de détail trop poussé dans le dossier de candidature final et une inadéquation des moyens au regard du nombre de candidatures à traiter.
- Le découpage des PO par axe thématique et la définition des critères d'évaluation correspondants constituent un obstacle à la sélection de projets transversaux
- La démarche d'appel à projets ciblés (avec un principe de cahier des charges qui circonscrit mieux les besoins et les attentes) s'est avérée être un bon compromis entre les appels à projets standard et les projets stratégiques. La mise en place de l'appel à projets en 2 étapes sur le programme IEVP est considérée comme positive : elle a évité la perte de temps dans la rédaction des candidatures.
- Interrogations sur les modalités et les critères d'évaluation des projets

**Gestion administrative et opérationnelle**

- Contraintes de gestion et de contrôle trop importantes, chronophages et coûteuses
- Difficulté de la validation des dépenses (validation des contrôleurs de 1er niveau, différentiel des obligations à respecter et des délais entre pays...)
- Certaines dispositions des PO (budget minimum alloué à un partenaire, fléchage de 50% du budget sur la rive Sud pour IEVP) entravent l'implication de partenaires qui disposent de budgets annuels faibles.
- Délais de lancement (signature des contrats, attribution de l'avance IEVP) qui impactent le bon déroulement des projets

- Faible souplesse de gestion pendant la durée des projets, ne prenant pas en compte la réalité opérationnelle et pouvant empêcher l'atteinte de résultats plus ambitieux.
- Les obligations faites par le programme MED en matière de mise en œuvre du plan de communication (délai de 6 mois pour la conception, le logo, le site web...) sont jugées peu réalistes et difficilement compatibles avec les règles de mise en concurrence.

## Préconisations

### PRECONISATION n°9

Afin de tendre vers des projets, plus ciblés et de meilleure qualité au sein des deux programmes, définir un cadre pluriannuel utilisant plusieurs catégories d'appels à projets (cf. tableau ci-dessous), en fonction de choix stratégiques régulièrement réévalués par les comités de suivi.

<b>Appel à projets ciblé</b>	Note succincte	Inspirée du modèle PRAG Partenariat et contenu figés dans la note succincte
<b>Appel à projets ouvert</b>	Manifestation d'intérêt	Inspirée des « projets stratégiques » MED Partenariat et contenu modifiable
<b>Projet top-down</b>	Appel d'offre	Inspirée de l'« appel d'offre » Évaluation par des experts Négociation avec le STC

### PRECONISATION n°10

Instaurer des règles de fonctionnement mieux harmonisées et si possible communes entre les deux programmes, notamment concernant :

- la mise en place d'appels à projets ciblés et communs aux deux programmes sur des thématiques telles que la *gestion intégrée des zones côtières, la gestion des risques, etc.*
- les modalités d'évaluation des projets avec une généralisation du recours à des évaluateurs externes associés aux STC
- les contrôles de 1er niveau (harmonisation des règles d'éligibilité des dépenses et autorisation des contrôleurs internes dans les organisations publiques)

### PRECONISATION n°11

Renforcer l'animation de niveau programme et la coordination avec les points de contacts nationaux, en allouant des moyens supplémentaires à chaque pays participant pour mener à

bien les missions imparties. Développer une palette d'actions en matière d'animation et d'appui au montage de projets qui permette d'atteindre l'objectif visé dans le cadre de chacun des AAP ; cela concerne en particulier la nécessité de bien sensibiliser et de mobiliser des acteurs clés dans le développement des projets.

## PRECONISATION n°12

Permettre la participation de porteurs de projets plus petits issus de la société civile (principalement dans le cas du programme IEV et à étudier dans le cadre du programme MED)

- Différencier les modalités d'éligibilités afin de permettre la programmation de petits projets (AAP spécifiques, baisse du seuil budgétaire...)
- Amélioration du dispositif de subvention en cascade possible (élargissement au delà des 10K€ par partenaire et 100k€ par projet), possibilité de programmer des projets "parapluies" (sur le modèle des opérations cadres régionales INTERREG IIIC) pouvant financer des plans d'action menés par des acteurs de terrain sous la responsabilité générale d'un acteur disposant d'une meilleure assise.

## PRECONISATION n°13

En matière de capitalisation, poursuivre les travaux qui permettent de bien structurer les résultats et retours d'expériences des projets de coopération. Mettre davantage l'accent sur les modalités de diffusion à toutes les échelles territoriales, de valorisation et de mise à disposition d'autres acteurs et sur l'identification et la mobilisation des ré-utilisateurs potentiels des résultats obtenus par d'autres ou en capacité de tirer parti d'avancées concrètes sur leur territoire. In fine, il s'agit d'inscrire la capitalisation dans une logique tirée par le besoin de manière à compléter le cycle de la gestion de la connaissance (*knowledge management*). Prévoir l'interopérabilité des données produites dans le cadre des projets avec les systèmes de données européens déjà en place, en particulier concernant les modalités de leur remontée au niveau européen, et ce dès la phase amont du développement des projets.

*NB. D'autres pistes de réflexion plus techniques non évoquées dans ce document portent notamment sur :*

- *Les critères à prendre en compte dans la définition de cadre de cahiers au titre d'appels à projets plus ciblés (ex. critère de la « cohérence géographique » en fonction de la thématique traitée)*
- *Les règles de sélection des projets*
- *La simplification des procédures administratives de gestion et de contrôle (par exemple davantage de souplesse en faveur des porteurs de projets, notamment en matière d'avance, de justification des dépenses, de forfaitisation, etc.).*

*Pour mémoire, la prise en compte, actuellement possible, d'investissements matériels significatifs (tels que des équipements scientifiques, des composants nécessaires aux pilotes ou démonstrateurs, etc.) dans les projets devra être pérennisée au cours de la programmation 2014-2020.*

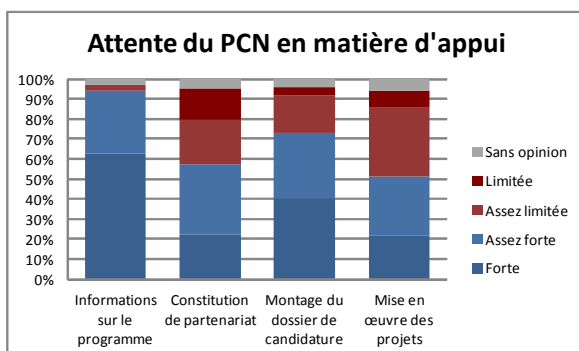
## PARTIE n°3. Evolutions des modalités d'animation et d'appui du partenariat national (pour les 2 programmes)

*Préambule : Les éléments qui figurent ci-dessous concernent indistinctement les deux programmes MED et IEVP, sauf spécification contraire.*

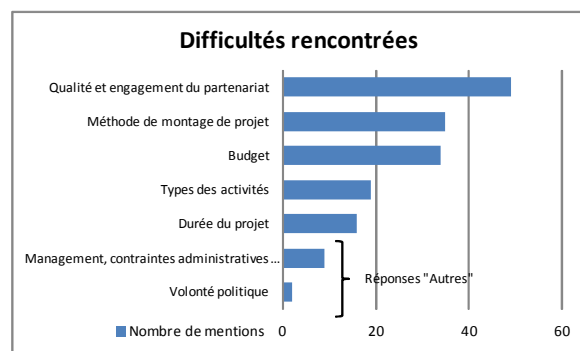
### Bilan des principales attentes exprimées par les porteurs de projets et les correspondants régionaux :

- Lors des rencontres régionales
  - **Besoin d'accompagnement accru** exprimés par les acteurs en région formulé tout particulièrement sur le programme IEV (où le très faible taux de réussite a découragé et démobilisé certains acteurs)
  - Fortes attentes en termes d'appui à la **recherche de partenaires** ; souhait d'un renforcement de la mobilisation des différentes coordinations nationales et du STC
  - Nécessité d'accroître la visibilité et le **rôle des correspondants régionaux (notion de point de contact régional »)** auprès des porteurs de projets et renforcement de ses moyens de fonctionnement afin d'aider les porteurs de projets dans la préparation des candidatures
  - Souhait de **développer les liens entre régions françaises** visant à renforcer les partenariats interrégionaux lorsque cela est pertinent
  - **Elargissement de la base d'acteurs bénéficiaires potentiels** souhaité, par le biais notamment de plus de souplesse afin de favoriser une implication accrue des acteurs privés
  - Certains acteurs ont évoqué la mise en place de **cellules d'appui** notamment pour pallier un certain manque de compétences techniques ou linguistiques
  - Manque de **capitalisation à l'échelle interrégionale françaises** et plus généralement de **valorisation du retour d'expérience des bénéficiaires français**.

- **Résultant du questionnaire d'enquête adressé aux porteurs de projets**



Les résultats du questionnaire adressé aux porteurs de projets confirment que des attentes particulièrement fortes vis-à-vis du partenariat national concernant la mise à disposition d'informations sur le programme, et le montage du dossier de candidature.



Le graphique suivant expose les principales difficultés rencontrées qui ont été mises en avant par les répondants à l'enquête, les trois difficultés prédominantes étant la qualité du partenariat, la méthode de montage de projet et la problématique du budget.

## Préconisations

### PRECONISATION n°14

Renforcer la complémentarité et la subsidiarité entre les coordinations nationales des deux programmes et les correspondants régionaux dans chacune des régions des zones éligibles.

Définir les périmètres d'intervention respectifs :

- sensibilisation et support de premier niveau au plan régional,
- coordination, appui technique et suivi administratif et financier des projets retenus au niveau national.

### PRECONISATION n°15

Mettre en place une plate-forme d'animation et d'appui offrant différents types de services (outil de veille régulièrement actualisé, aide au montage de projets avec des bonnes pratiques, outil de localisation d'acteurs expérimentés, formation-sensibilisation aux nouvelles exigences, etc.) aussi bien en direction des correspondants régionaux que des porteurs de projets potentiels. Ces services devraient être mutualisés avec les autres programmes européens (régionaux, de CTE et sectoriels de l'UE) accessibles aux porteurs de projets.

### PRECONISATION n°16

Renforcer les collaborations interrégionales aussi bien entre les correspondants régionaux qu'entre les partenaires potentiels de façon à optimiser la participation de chacune des zones éligibles MED et IEV du versant français, soit dans une logique d'excellence soit pour générer un effet d'entraînement au bénéfice d'acteurs moins avancés et/ou expérimentés.

### PRECONISATION n°17

Rendre les acteurs français plus lisibles, en termes de compétences aux différents échelons territoriaux, et visibles de l'étranger, au-delà d'une minorité d'acteurs français très active au sein des réseaux de coopération en Europe. Des approches « marketing » spécifiques seront à mettre en place (par exemple via les réseaux sociaux, document sur les compétences des acteurs institutionnels aux différentes échelles territoriales, etc.) pour favoriser l'implication des acteurs français en veillant à ce qu'elles soient accessibles dans plusieurs langues.

ANNEXE 1

**Tableau des objectifs thématiques déclinés en priorités d'investissement pour l'objectif de Coopération territoriale européenne (CTE) – Proposition initiale de la Commission européenne**

Objectifs Thématiques		Priorités d'investissement
<b>Objectif n°1</b>	<b>Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation:</b>	<p>(a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&amp;I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&amp;I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union;</p> <p>(b) promotion des investissements R&amp;I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente; soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales;</p>
<b>Objectif n°2</b>	<b>Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité;</b>	<p>(a) extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse; soutien des technologies émergentes et les réseaux numériques</p> <p>(b) développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande de TIC;</p> <p>(c) renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la santé en ligne (télésanté);</p>
<b>Objectif n°3</b>	<b>Améliorer la compétitivité des PME:</b>	<p>(a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises;</p> <p>(b) développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation;</p> <p>(c) soutien à la création et au développement des activités nouvelles de services</p> <p>(d) soutien aux entreprises pour leurs capacités à s'engager dans un processus de croissance et d'innovation</p>
<b>Objectif n°4</b>	<b>Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs:</b>	<p>(a) promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelables;</p> <p>(b) promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les PME;</p> <p>(c) promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement;</p> <p>(d) développement de systèmes de distribution basse tension intelligents;</p>

		<p>(e) promotion des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour les zones urbaines;</p> <p>(f) promotion de la recherche et de l'innovation en faveur des nouvelles technologies à faibles émissions de carbone</p> <p>(g) promotion de l'efficacité énergétique</p>
<b>Objectif n°5</b>	<b>Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques:</b>	<p>(a) soutien des investissements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques;</p> <p>(b) promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe;</p>
<b>Objectif n°6</b>	<b>Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources:</b>	<p>(a) réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental;</p> <p>(b) réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental;</p> <p>(c) protection, promotion et développement du patrimoine culturel;</p> <p>(d) protection de la biodiversité, protection des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes;</p> <p>(e) actions visant à l'amélioration de l'environnement urbain, notamment par la réhabilitation des friches industrielles et la réduction de la pollution atmosphérique;</p> <p>(f) promouvoir les nouvelles technologies pour l'amélioration de la protection environnementale pour la gestion des déchets, la protection de l'eau, la préservation des sols, la réduction de la pollution de l'air</p> <p>(g) soutenir la transition industrielle à travers une économie énergétique efficace et durable</p>
<b>Objectif n°7</b>	<b>Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles:</b>	<p>(a) soutien d'un espace européen unique des transports de type multimodal par des investissements dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T);</p> <p>(b) stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T;</p> <p>(c) élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et promotion d'une mobilité urbaine durable;</p> <p>(d) conception et réhabilitation de systèmes ferroviaires globaux, interopérables et de grande qualité;</p> <p>(e) développer les systèmes « intelligents » de distribution et de stockage d'énergie, (gaz)</p>



<p><b>Objectif n°8</b></p>	<p><b>Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre:</b></p>	<p>(a) création de pépinières d'entreprises, aides à l'investissement en faveur des indépendants et aides à la création d'entreprise;</p> <p>(b) soutenir la croissance créatrice d'emploi à travers le développement de stratégies territoriales spécifiques, incluant la reconversion d'industries déclinantes, l'amélioration de l'accessibilité et le développement de ressources naturelles et culturelles spécifiques</p> <p>(c) initiatives de développement local et aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois, dans la mesure où ces actions ne relèvent pas du champ d'application du règlement (UE) n°[...]/2012 [FSE];</p> <p>(d) investissements dans des infrastructures destinées aux services publics d'emploi;</p>
<p><b>Objectif n°9</b></p>	<p><b>Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté:</b></p>	<p>(a) investissements dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales;</p> <p>(b) aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées;</p> <p>(c) aide aux entreprises sociales;</p>
<p><b>Objectif n°10</b></p>	<p><b>Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation;</b></p>	<p>(a) la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité;</p> <p>(b) l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'ouverture de l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification;</p> <p>(c) un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail;</p>
<p><b>Objectif n°11</b></p>	<p><b>Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques grâce au renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des services publics concernés par la mise en œuvre du FEDER, et au soutien d'actions, dans les domaines de la capacité institutionnelle et de l'efficacité de l'administration publique, bénéficiant de l'aide du FSE</b></p>	<p>(a) des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance.</p> <p>(b) le renforcement des capacités des parties prenantes qui mettent en œuvre des politiques sociales, d'emploi et d'éducation ainsi que des pactes sectoriels et territoriaux afin de susciter une mobilisation en faveur de réformes au niveau national, régional et local.</p>

## ANNEXE 2

### HIERARCHY OF OBJECTIVES FOR ENI CBC

#### 3 ENI CBC STRATEGIC OBJECTIVES :

**A. Promote economic and social development in regions on both sides of common borders;**

**B. Address common challenges in environment, public health, safety and security;**

**C. Promote better conditions and modalities for facilitating the mobility of persons, goods and capital**

**Proposed list of thematic objectives: each CBC programme will focus on a maximum of 4 thematic objectives from the list below**

(The list of priorities mentioned under each thematic objective is indicative and not comprehensive)

#### ***1. Business and SME development (Strategic objective: A)***

- Fostering cooperation between public and private sector;
- Strengthening economic clusters;
- Enhancement of competitiveness;
- Promotion of and support to entrepreneurship;
- Support to the development and modernisation of businesses in specific sectors (eg tourism, agriculture);

#### ***2. Support to education, research, technological development and innovation (Strategic objective: A)***

- Fostering cooperation between businesses and training institutions for innovation and R&D, joint educational planning;
- Promotion of skills development and lifelong learning;
- Supporting local cooperation in education;
- Promotion of and support to research and innovation;

### ***3. Promotion of local culture and preservation of historical heritage***

***(Strategic objective: A)***

- Promoting local culture and history
- Supporting traditional skills for local economic development;

### ***4. Promotion of social inclusion and fight against poverty***

***(Strategic objectives: A, B, C)***

- Support to the development of social services
- Enhancing the access to social services
- Promoting gender equality and equal opportunities;
- Support to the integration of immigrants and vulnerable groups;
- Promoting employment and supporting labour mobility;
- Stimulate employment for youth;

### ***5. Support to local & regional good governance***

***(Strategic objectives: A, B, C)***

- Increasing capacity of local & regional authorities and communities;
- Coordination of planning activities;
- Support to regional integration;
- Promoting legal and administrative cooperation;

### ***6. Environmental protection, climate change adaptation and disasters prevention/management (Strategic objective: B)***

- Joint actions for environmental protection;
- Preservation and sustainable use of natural resources;
- Support to energy efficiency and to the use of renewable energy;
- Promotion of a low carbon economy;
- Support to sustainable waste and waste water management systems;

### ***7. Improvement of accessibility to the regions, development of transport and communication networks and systems<sup>1</sup> (Strategic objective: C)***

- Improving the mobility of persons and goods;
- Developing transport services and infrastructures;
- Developing ICT infrastructure

### ***8. Common challenges in the field of safety and security***

***(Strategic objective: B)***

- Support to the development of health;
- Enhancing the access to health;
- <sup>1</sup>Thematic objective n° 7 excludes all the issues covered by thematic objective n°10
- Prevention and fight against organised crime;
- Police cooperation (exchange of intelligence information,...etc.)
- Support to joint activities for the prevention of natural and man-made disasters as well as joint action during emergency situations.

***9. Promotion of energy cooperation***

***(Strategic objective: B)***

- Energy generation
- Energy transmission
- Energy distribution
- [Energy efficiency already covered in 6 above]

***10. Promotion of border management, and border security***

***(Strategic objective: C)***

- Support to border efficiency and security;
- Improvement of the border-crossing infrastructure and equipment at the border crossing points;
- Improvement of border management operations, customs and visas procedures;
- etc.

***11. Other areas not listed above likely to have a substantial cross-border impact (case by case justification required)<sup>2</sup>***

***(Strategic objective: A, B, C)***

The promotion of local cross-border **people to people actions** is considered as a horizontal modality that may be applied, where relevant, in pursuing the above thematic objectives.

<sup>2</sup>Thematic objective n°11 applies only to programmes where a participating country transfers its co-financing to the Managing Authority. If selected, this objective will be counted as part of the programme's four thematic objectives.